



Mise en consultation : Limite de la forêt en dehors des zones à bâtir .
Mise à l'enquête : Limite de la forêt par rapport au terrain à bâtir .
Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 28.11.00
Droit de recours : Fr. 80.-

COMMUNE DE VOUVRY

CANTON DU VALAIS



CADASTRE FORESTIER

COMMUNE DE VOUVRY

Le Président: M. CL. BRAENDLE

Le Secrétaire: M. CL. BRAENDLE

PLAN N° 43a

Délimitation du périmètre: James Médico / Hubert Rappo
Relevé Juin 1991 : Bureau de géomètres J.-M. Vuadens

Pour approbation des délimitations forestières :

L'inspecteur d'arrondissement: 

Monthey, juillet 1991
nov 1994

Jean-Michel VUADENS S.A., Ing. EPF/SIA et Géom. officiel, Av. du Crochetan 3 1870 Monthey, 025 / 71 36 16